Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D133_250926-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Pascal FEMINIER, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Anne LIMOGES, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Laurent DUMAS, Véronique LIMOUSIN, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Christine BONNIEUX, Jean-Michel BROGNIEZ

ABSENTS :

Pierre-Alain DE MALLERAY, Nicolas SAUVAGE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé VAN COLEN, pouvoir à Marjorie MOREL, Jacques MARIE, pouvoir à Pascal FEMINIER, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Claude BENOIST, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Dominique VAUTIER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Rodolphe DUGON, pouvoir à Patrice ROBERT, Nathalie DE FOUQUIERES, pouvoir à David MULLER, Philippe JUBERT, pouvoir à Christine BONNIEUX, Nathalie DALLONGEVILLE, pouvoir à Roméo FROT, Rémy PAPOZ, pouvoir à Michel MARESCOT

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D133_250926

PASSAGE D'UNE CONVENTION AVEC LA CENTRALE D'ACHAT RESAH POUR L'ACCES AU MARCHE DE SERVICES OPERES DE TELECOMMUNICATIONS
Autorisation

Afin de permettre l'accès au catalogue d'offres et aux marchés portés par le Groupement d'Intérêt Public RESAH, et plus particulièrement à l'accord-cadre relatif à la fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite adhérer au dispositif de centrale d'achat proposé par le RESAH.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D133_250926-DE

Cette adhésion permettra à la collectivité, ainsi qu'aux communes membres du territoire qui le souhaitent, de bénéficier d'un cadre contractuel sécurisé, conforme à la réglementation de la commande publique, tout en facilitant l'accès à des prestations de télécommunications, de connectivité et de services associés négociés à des conditions économiques optimisées.

Dans ce contexte, il est proposé d'autoriser la signature d'une convention de service d'achat centralisé avec le RESAH afin de permettre l'accès à son catalogue de marchés et de prestations pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ainsi que pour les communes du territoire.

Après avis du Bureau en date du 12 septembre 2026, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser la passation d'une convention avec la centrale d'achat RESAH pour l'accès au marché de services opérés de télécommunications

- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y rapportant

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation d'une convention avec la centrale d'achat RESAH pour l'accès au marché de services opérés de télécommunications;

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y rapportant

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Président

Roméo FROT
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org